



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.11

Numéro de la demande : 2021-0016
Demande : Nouvel organisme nuisible
Produit : BAS 720 F ST
Numéro d'homologation : 32010
Principe actif (p.a.) : Pyraclostrobine, fluxapyroxad et métalaxyl
Numéro de document de l'ARLA : 3231363

Contexte

BAS 720 F ST, qui a une concentration de 16,7 g/L de pyraclostrobine, de 16,7 g/L de fluxapyroxad et de 13,3 g/L de métalaxyl, est homologué pour être utilisé dans la lutte contre certaines maladies qui touchent le sous-groupe de cultures 6C (graines sèches de légumineuses) et le sous-groupe de cultures 20A (colzas). Pour des précisions sur les exigences concernant les utilisations, les doses et les méthodes d'application, les mises en garde, les restrictions et l'équipement de protection individuelle, consulter l'étiquette du produit.

Objet de la demande

La présente demande vise à modifier l'homologation de BAS 720 F ST pour y ajouter des allégations relatives à l'efficacité du produit contre le phoma transmis par le sol et par les semences et contre l'alternariose transmise par le sol et par les semences dans les cultures de la famille des *Brassicaceae*. Plus précisément, le traitement des semences serait efficace pour le crambé; la caméline; le vélar d'Orient; la lesquerelle; la lunaire; la graine de moutarde; le radis oléagineux; le colza, y compris le canola, *Brassica juncea* et la moutarde de qualité huile de canola; la julienne des dames.

Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques ne s'est avérée nécessaire puisqu'aucune modification n'a été apportée à la formulation du produit.

Évaluations sanitaire et environnementale

Aucune évaluation sanitaire ou environnementale ne s'est avérée nécessaire puisqu'aucune modification n'a été apportée aux cultures traitées, aux doses d'application, aux méthodes et aux calendriers.

Évaluation de la valeur

Les données de trois essais en conditions réelles et de trois essais en laboratoire accompagnés d'une justification scientifique ont démontré que BAS 720 F ST, appliqué à raison de 600 ml par 100 kg de semences sur les espèces de la famille des *Brassicaceae* appartenant au sous-groupe de cultures 20A, permettrait de lutter contre le phoma et l'alternariose transmis

par le sol et par les semences. De plus, l'ajout de ces allégations à l'étiquette de BAS 720 F ST permettra aux producteurs de disposer d'un autre produit de traitement des semences pour lutter contre le phoma et l'alternariose transmis par le sol et par les semences.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation de la présente demande et a jugé que les renseignements soumis au sujet de la valeur permettent de soutenir les allégations selon lesquelles l'utilisation de BAS 720 F ST, appliqué à raison de 600 ml par 100 kg de semences, permettrait de lutter contre le phoma transmis par le sol et par les semences et contre l'alternariose transmise par le sol et par les semences sur les espèces de la famille des *Brassicaceae* appartenant au sous-groupe de cultures 20A.

Références

- #3186816 2020, Petition for Application: BAS 720 F SEED TREATMENT a fungicide seed treatment for use in Crop Subgroup 20A, DACO: 10.1
- #3186821 2020, Field and plate studies in support of the petition to register BAS 720 F SEED TREATMENT a fungicide seed treatment for use in Crop Subgroup 20A, DACO: 10.2.3.2,10.2.3.3

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de Santé Canada, 2021

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9